

Compte-rendu de la réunion du Comité du 16 Mars 2014

Présents : G. ANEDDA, C. BAN, J. BARON, S. BATAILLARD, P. BIENMULLER,
D. BONGARDEN, G. DACOSTA, J. POULETTE, Y. TOCHOT, J. VALET,
D. JEANNET.

Absents excusés : A. CHOIGNARD, D. KUDELKA, D. LUTTENAUER.

ORDRE DU JOUR

- Le mot du Président.
- Bilan de l'ouverture de la truite.
- Bilan des cartes de pêche au 13/03/2014.
- Contrôles effectués par notre Garde Particulier.
- Reprise du nettoyage des ruisseaux (calendrier).
- Frayères, Mise à l'eau, Réserves ou en est-on !
- Don du matériel de l'AAPPMA à l'Amicale des Sociétés.
- Assemblée Générale des AAPPMA.
- Questions diverses.

1. Mot du Président :

Comme à son habitude le Président Yves Tochot prend la parole pour accueillir et remercier les membres du Comité présents. Il énumère les différents sujets abordés au cours de la réunion.

2. Bilan de l'ouverture de la truite 2014 :

Aux dires de tous, l'ouverture n'a pas été des plus fameuses.

Peu de truites ont été prises malgré le beau temps qui était de la partie.

Ce fût de même sur le plan général dans le secteur de Montbéliard.

Pas d'inquiétude, les belles « farios » sont bien là et lorsqu'elles seront décidées, beaucoup d'entre nous ferons de belles pêches c'est sûr.

3. Vente de Cartes de pêches 2013 / 2014 :

COMPARATIF « VENTE DE CARTE » 2012 / 2013/2014

TYPE DE CARTES	2012	2013	Au 13/03/2014
MAJEURE	78	90	77
MINEURE	7	12	4
FEMME	5	4	3
DECOUVERTE	46	21	6
JOURNALIERE	20	7	0
HEBDOMADAIRE	4	2	0
CARPE NUIT	7	7	7
URNE	0	4	4
TOTAL	167	147	101

Début 2014 très prometteur, forte progression des ventes de cartes en général et en particulier sur les cartes « majeures » pratiquement autant que l'année 2012 toute entière. Et nous sommes que le 13 Mars ! Un bon présage pour l'ouverture générale du 1^{er} Mai.

4. Contrôles effectués par le Garde Particulier.

Notre Garde, Sébastien BATAILLARD fait un compte rendu des contrôles effectués le week-end de l'ouverture de la truite.

Aucune infraction constatée. Son rôle a surtout été de sensibiliser les pêcheurs sur les problèmes d'environnement et les renseigner sur différentes questions posées.

La discussion avec les pêcheurs tourne le plus souvent autour du prix des cartes de pêches qui sont « de + en + chères » et qui rebutent ceux-ci.

Cette année, tous les contrôles fait par notre Garde seront renseignés sur un carnet de visite, afin de connaître en détail l'origine des pêcheurs venant pêcher dans notre secteur, de mieux renseigner ceux-ci sur les actions que nous mettons en place et signaler toutes les anomalies rencontrées sur les bords de nos cours d'eau.

5. Reprise des travaux de nettoyage des ruisseaux « Rorbe et Bié » :

Le calendrier des jours de nettoyage des ruisseaux vient d'être établi.

Le jour de la semaine choisi par les membres de Comité est le »Samedi « de 8h00 à 12h00. Comme d'habitude un petit casse-croûte sera organisé pour les membres participants.

Pourquoi le Samedi ? Demande très appuyée des personnes travaillant la semaine afin qu'elles puissent participer à ces travaux plus souvent. Nous les en remercions !

1^{er} rendez-vous fixé au Samedi 29 Mars 2014 à 8h00.

RV devant l'ancienne gare de Colombier-Fontaine afin de terminer le nettoyage du « Rorbe » avant d'attaquer celui du « Bié ».

Au sujet du « Bié », Y TOCHOT doit prendre contact avec la CC3C pour l'essai de nettoyage prévu avec engin pour enlever les épineux situés le long du ruisseau en partant de la rue des Cités.

6. Mise en place de Frayères, Mise à l'eau, et Réserves :

Relance est faite concernant la mise en place de « Frayères », de « Mise à l'eau » pour les barques et de mise en « Réserves » de certains cours d'eau.

Les membres du Bureau se sont retrouvés le 15 Février 2014 à 9h00 pour visiter tous les lieux propices à ces futurs travaux.

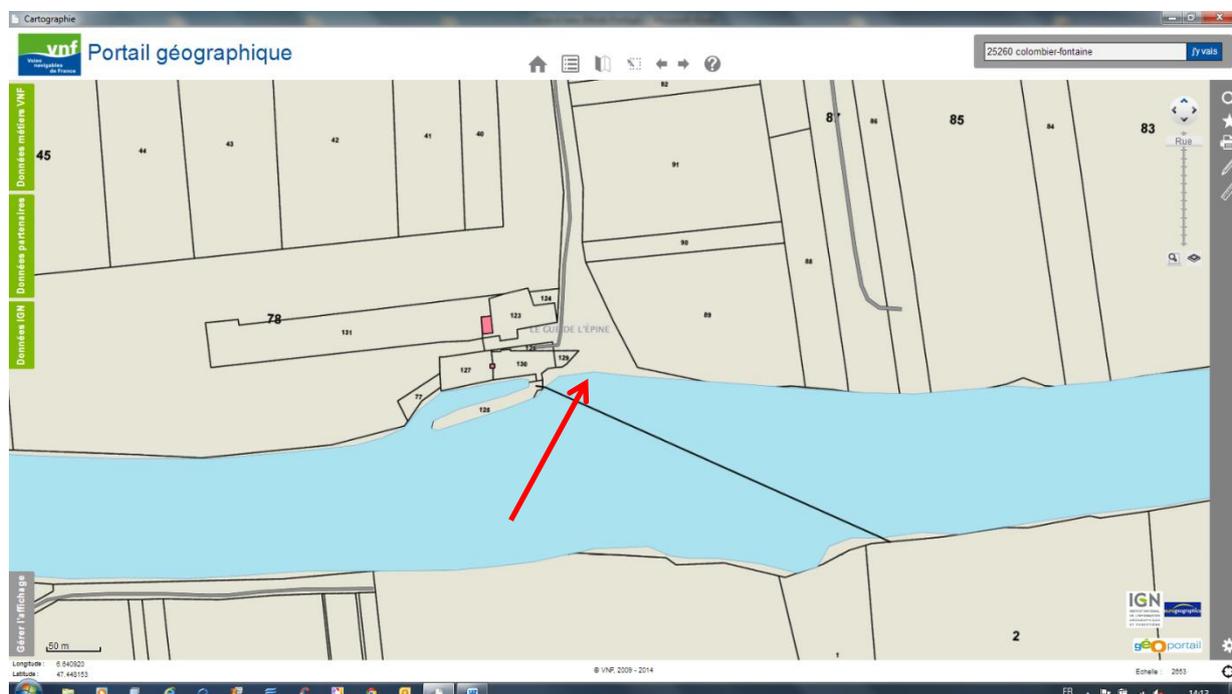
MISE A L'EAU : Suite à cette visite, notre Président a rencontré VNF et a obtenu son accord pour la réalisation d'une mise à l'eau à l'endroit indiqué « le Gué de l'Epine » au bout du chemin situé à gauche en entrant aux « Beussières » en provenance de Longevelle.

La Fédération a déjà pris acte de cette demande par l'intermédiaire de son Garde Fédéral Monsieur Thomas POULLEAU qui s'était rendu sur place lors de la visite sur site.

Un devis pour ces travaux a été demandé aux Ets DUC et PRENEUF (infrastructures, terrassements etc..) 24 Rue René Girardot, 25400 Audincourt.

De plus VNF s'engage (si les travaux ont lieu) à dégager le petit chenal situé à côté du barrage pour pouvoir y faire passer les barques de pêche.

La flèche rouge indique l'endroit de la mise à l'eau sur le plan.



FRAYERES : Certains endroits intéressants ont été repérés lors de la visite.

RAPPEL :

1. Le Châtelot : 3 endroits dans la pâture longeant le Doubs, lieu appelé « COURBOT » parcelle n° 248, présentent des creux assez profonds remplis d'eau naturellement pouvant être aménagés en frayères à Brochets en creusant un chenal jusqu'au Doubs dans le sens inverse du courant.. Distance du Doubs : environ 130 mètres.

2. Le Châtelot : bras partant du Barrage sur une longueur d'environ 500 mètres en direction du Chatelot rue de la « Tour ». Le reste du bras étant laissé pêchable jusqu'au Doubs sur environ 250 mètres.

Le Président Yves TOCHOT va contacter Alain CHOIGNARD (membre du Comité absent excusé ce jour) pour vérifier à nouveau en détail les lieux propices à frayères et prendre contact avec Monsieur le Maire du Chatelot pour vérifier sur le cadastre les parcelles concernées.

Informations seront données ensuite à Thomas POULLEAU Garde Fédéral pour engager les actions au niveau de la Fédération de Pêche du Doubs.

RESERVES :

RAPPEL :

1. Le Châtelot : idem que pour la « frayère à Brochet » le bras situé à droite du Barrage en direction du Châtelot sur une longueur d'environ 500 mètres serait mis en réserve. Le reste de sa longueur « environ 250 m » serait laissé pêchable avant de rejoindre le Doubs.

2. Source qui se trouve à proximité du « Moulin de Soulce », depuis son émergence dans le pré, jusqu'au Doubs.

3. Rappel : Le Bié de Colombier-Fontaine partie depuis sa source jusque devant la Pharmacie, derrière la Mairie.

Conclusions :

Les endroits répertoriés feront l'objet d'une étude plus approfondie de la part de la Fédération de Pêche du Doubs et des services concernés pour donner suite à la réalisation possible de ces frayères à Brochets.

Concernant les « Nouvelles Réserves », (le Bié de Colombier-Fontaine étant déjà en réserve), une demande va être transmise aux autorités compétentes pour accord. De nouvelles pancartes « Réserves de Pêche » seront apposées aux endroits indiqués.

Pour ce faire, 12 panneaux « Réserve – Interdiction de Pêcher » seront commandées à la Fédération « Commission Réciprocité » lors de la prochaine réunion à laquelle assisteront Notre Président et notre Trésorier.

6. Don du matériel de l'AAPPMA à l'Amicale des Sociétés :

Comme convenu, notre Président a rencontré le vice-Président de l'Amicale des Sociétés de Colombier-Fontaine Monsieur Jean GUILLOT qui a accepté bien volontiers de reprendre le matériel de l'AAPPMA stocké chez certains membres du bureau afin de le mettre à disposition des Sociétés de l'Amicale.

Pierre BIENMULLER (ancien Président) prendra contact avec lui pour les modalités de reprise et la façon de faire.

7. Prochaine Assemblée Générale de la Fédération du Doubs:

Elle aura lieu cette année le 06 Avril 2014 à Vieux-Charmont.

Y participeront notre Président Yves TOCHOT ainsi que notre Trésorier Julien BARON
Par souci d'économie, aucun repas ne sera pris lors de cette réunion par les participants et un rapport sera fait sur cette réunion afin d'informer tous les membres de notre AAPPMA.

8. Questions diverses :

Des pêcheurs exerçant leur loisir au canal à proximité de l'ancienne gare de Saint-Maurice ont été interpellés par le personnel de V.N.F, leur voiture étant garée le long du chemin de halage alors qu'il est interdit de stationner le long de ce chemin.

Averti de ce fait, notre Président va contacter V.N.F pour voir si l'on peut trouver un accord pour pouvoir accéder au canal avec un véhicule particulier afin d'éviter de transporter son matériel de pêche (carpiste) sur des centaines de mètres. Affaire à suivre !

Monsieur Alain GALLIOT de Saint-Maurice-Colombier souhaiterait rejoindre les rangs de notre Comité. Nous l'inviterons donc lors de la prochaine réunion pour en discuter plus en détail.

Pierre BIENMULLER (ancien Président) signale qu'une grande quantité de déchets de bois ont été déposés le long du Doubs vers la pancarte indiquant l'entrée du village de Colombier-Fontaine. Ces déchets proviendraient de l'ancienne scierie « Felner »? Question : ne faut-il pas contacter les Fédéraux afin de constater et verbaliser si besoin.

Ruisseau de Saint-Maurice-Colombier : Georges DACOSTA signale que par le passé on pouvait pêcher dans la partie du ruisseau longeant le canal depuis le passage sous-rail vers le retourne bateau jusqu'à Colombier-Chatelot.

Vérification faite, cette partie du ruisseau du « Bié » appartient à la Société de Saint-Maurice Colombier et donc n'est pêchable qu'à condition de prendre une carte dans cette Société.

Une grande discussion s'est engagée sur la pêche à 1 ligne dans le Doubs et dans le Canal pour les pêcheurs venant de tout horizon (y compris de sociétés non réciprocitaires) .

Le principe veut que ces pêcheurs puissent pêcher dans toutes les rivières et canaux du « DOMAINE PUBLIC » à 1 ligne à condition d'avoir acquitté le timbre CPMA.

Petit bémol, en ce qui concerne le Doubs le domaine public **s'entend** dans le « DOUBS CANALISE SEULEMENT ».

Cette question n'étant pas totalement claire pour certains, elle sera inscrite au questionnaire de la prochaine Assemblée Générale de la Fédération du Doubs qui aura lieu le 6 Avril 2014 à Vieux-Charmont, et une **réponse très claire** sera apportée à tous les pêcheurs.

Jean VALET signale que le nettoyage des abords de la voie ferrée longeant le ruisseau « le Bié » a été fait mais laisse apparaître qu'une grande partie des déchets est tombée dans le ruisseau.

Ces déchets forment des barrages dans le ruisseau et risquent de poser problème en cas de montée des eaux (risque aggravé d'inondation) vers les immeubles de la rue des Cités.

De plus, ces branchages empêchent les poissons de progresser dans le lit du ruisseau.

Un courrier a été envoyé à la Mairie de Colombier-Fontaine ainsi qu'une copie à la Fédération de Pêche pour prévenir de cette anomalie qui se reproduit assez fréquemment d'après les personnes riveraines de ce ruisseau.

La série des questions étant épuisée, fin de la réunion 11h30

Le Secrétaire Jacques POULETTE

Le Président Yve TOCHOT



Déchets de bois déversés au bord du Doubs à Colombier-Fontaine



Constat après nettoyage des abords de la voie ferrée entre Saint-Maurice-Colombier et Colombier-Fontaine côté ruisseau du « Bié ».